Greffe
du Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
BP 30099
59052 ROUBAIX CEDEX 01

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sté PARTNER SYSTEMES
42 RUE DU MARECHAL FOCH
59100 ROUBAIX

Dépôt effectué par :

Sté PARTNER SYSTEMES
42 RUE DU MARECHAL FOCH
59100 ROUBAIX

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 383 313 459 <21941/1991B00702>

Pièces déposées le 22/10/2004 Numéro : 2405084

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23/03/2002
DEPART D'UN ADMINISTRATEUR

Le Greffier associé, J. SOINNE

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.
LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.
LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MARS 2002

L'an deux mil deux,
le vingt-trois mars, à dix-huit heures

les membres composant le conseil d'administration de la société **PARTNER SYSTEMES** dont le siège est à ROUBAIX , 42 rue du Maréchal Foch, se sont réunis au siège social sur convocation du président.

Sont présents :

M. Thierry RYDRYCH	Président,
Madame Corinne DESCHAMPS	
Monsieur Bertrand BAILLEUX	Administrateurs

Monsieur le président constate que tous les administrateurs étant présents, le conseil peut valablement délibérer.

Il rappelle que le conseil est réuni à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- décès d'un administrateur.

Monsieur le Président informe le conseil du décès récent de Monsieur Alfred RYDRYCH, administrateur de la société depuis 1995 et rend hommage à son dévouement et à la disponibilité dont il a fait preuve tout au long de son mandat d'administrateur.

Compte tenu du nombre d'administrateur restant en fonction (trois), il propose de ne pas pourvoir à son remplacement et laisse le soin à la prochaine assemblée générale de statuer sur ce point.

Après échanges de vues, le conseil prend la décision unique suivante, adoptée à l'unanimité.

DECISION UNIQUE

Le conseil prend acte du décès de Monsieur Alfred RYDRYCH, administrateur, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement, laissant le soin à la prochaine assemblée générale de statuer sur ce point.

Cette décision est prise à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-huit heures trente.

Le Président, Les Administrateurs,

Thierry RYDRYCH Corinne DESCHAMPS Bertrand BAILLEUX

Copie certifiée conforme